



DANSE PASSION SAISON 2023-2024

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre association.

Les cours reprendront le mardi 12 septembre et le vendredi 15 septembre à partir de 17 h, à la maison des Sociétés de Saint Didier sur Chalaronne.

Dates de permanences des inscriptions les 19 et 22 septembre

Possibilité de pré-inscriptions avant ces dates.

**Les dossiers d'inscriptions complets seront à remettre
au plus tard le mardi 3 octobre ou le vendredi 6 octobre, dernier délai**

TARIFS ANNUELS DES COTISATIONS :

-187 euros pour 1h de cours par semaine

-199 euros pour 1h15 de cours par semaine

-210 euros pour 1h30 de cours par semaine

- réduction de 5 % à partir du second élève, sur la cotisation la moins élevée

Lors de l'inscription, les familles s'engagent à honorer le règlement pour toute la saison.

Suivant la nécessité, possibilité d'échelonner le paiement en 3 chèques maximum.

Ils seront encaissés en octobre, novembre et décembre.

Pour les règlements en espèces, un chèque de caution sera demandé si le paiement est effectué en trois fois.

Une participation pour les costumes sera demandée aux élèves durant le premier trimestre (moins de 15,00 euros).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE EN L'ABSENCE DE RÈGLEMENT.

Les chèques devront :

* être libellés à l'ordre de Danse Passion

* être signés et datés du jour de leur remise (à l'inscription)

* indiquer au verso le nom et prénom de l'élève

Les nouveaux élèves bénéficient d'un cours d'essai gratuit.

Rappel des permanences pour les inscriptions : les 19 et 22 septembre

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- RIGOLET Amélie - 06 08 48 46 60 / dansepassion01@hotmail.fr

- Site internet : <https://dansepassion-asso.jimdofree.com>

- Les dossiers d'inscriptions peuvent-être téléchargés, via le site.

IMPORTANT ET OBLIGATOIRE

Pour une meilleure gestion administrative et pour prévenir en cas de nécessité, merci de bien vouloir remplir dans son intégralité et lisiblement le coupon de renseignements

Veillez également nous remettre :

- ✓ Un certificat médical (valable durant 3 ans)
- ✓ L'autorisation parentale en cas d'accident (disponible sur le site)
- ✓ L'autorisation du droit à l'image (disponible sur le site)
- ✓ Le coupon de renseignements (disponible sur le site)
- ✓ Une photo d'identité de l'élève

Tous ces imprimés seront à nous remettre lors de l'inscription, accompagnés du ou des chèque(s) de cotisation.

AUCUN ELEVE NE SERA ACCEPTE EN COURS SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est aussi disponible sur le site de l'association. Vous pouvez le télécharger. Pour une facilité d'organisation et éviter tout litige, prenez le temps de le lire.

Notez qu'une inscription définitive vaut lecture et acceptation du règlement intérieur.

Merci de votre compréhension.

LE BUREAU